

IV - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.6 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT DU PEP PAPI GARONNE GIRONDINE

DÉLIBÉRATION N° 24-04-511

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. GILLE	OUI	9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					142	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	142
Membres présents	8	Vote pour	142
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	7	Majorité absolue	72
Nombre de votants	14		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-511

VU la délibération du Comité Syndical n° D21-02-281, en date du 10 février 2021, décidant d'adopter le projet de PEP- PAPI, sous réserve des modifications à apporter suite à la mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projet PAPI III - 2021,

VU la délibération du Comité Syndical n° D21-02-282, en date du 10 février 2021, décidant du budget alloué à l'animation du PEP au PAPI Garonne girondine et au démarrage de sa mise en œuvre,

VU la délibération du Comité Syndical n° D24-03-480 du 6 mars 2024, autorisant le SMEAG à assurer l'animation du futur PAPI Garonne girondine à compter de 2025 et jusqu'en 2031, sous condition d'un reste à charge financier « nul » pour le SMEAG,

CONSIDERANT la réunion du Comité de Pilotage du 16 novembre 2023, dont l'objet était d'analyser le bilan à mi-parcours et les hypothèses de poursuite du programme, selon le planning établi,

CONSIDERANT la réunion du Comité Stratégique du 26 janvier 2024, concluant sur la mobilisation du SMEAG pour porter l'animation du prochain PAPI 2025-2031.

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 6 mars 2024,

VU le vote du budget primitif 2024 du budget principal du SMEAG en date du 5 avril 2024,

VU le rapport du président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre l'animation nécessaire à la mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Garonne girondine à hauteur de 1,25 Equivalent Temps Plein (ETP), pour un montant global estimé à :

- 101 690 € pour le financement de l'Etat, au titre du FNPRM (salaires chargés prévisionnels pour 2024), sans frais Indirects,
- 122 028 € pour le financement de l'Agence de l'Eau (salaires chargés prévisionnels pour 2024), y compris frais indirects associés (20 %),

DÉCIDE de poursuivre les actions FA 0.2 : AMO - Concertation et élaboration du PEP et FA 1.5 - Elaboration d'outils de communication,

DÉCIDE d'engager les actions FA 1.9 : Analyser globalement la stratégie de gestion des inondations et de la vulnérabilité du territoire pour un montant de 20 000 € TTC et FA 5.2 : Etudier la vulnérabilité des bâtiments et réseaux pour un montant de 15 000 € TTC,

APPROUVE le plan de financement de l'animation du PEP au PAPI Garonne girondine ci-après au titre de l'année 2024 :

PAPI 2024 - Mlse en œuvre du PEP au PAPI

Coût total de l'action € TTC	Animation		Frais de structure	Prestations en € TTC
	En ETP	En € TTC		
157 028	1,250	101 690,39	20 338,08	35 000,00

Financeurs	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Animation	Prestations	Animation	Animation + frais de structure 20 %	Animation	Prestations		
Etat (FPRNM)	50,00%	50,00%	101 690		50 845	17 500	68 345	
Etat (Fonds vert)	15,00%	0,00%	101 690		15 254	0	15 254	
AEAG	15,00%	30,00%		122 028	18 304	0	18 304	
							101 903	65%
							55 125	35%
							157 028	100%

DÉLIBÉRATION N° 24-04-511

DIT que les crédits nécessaires à ces actions sont prévus au budget 2024 du SMEAG,

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du PEP au PAPI et notamment les demandes de subventions auprès de l'Etat mais aussi des autres partenaires financiers : Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

SOLLICITE, au titre de l'animation et des prestations associées, un financement au taux maximum de la part de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,

AUTORISE le président à formaliser et signer tous les actes nécessaires pour engager la mise en œuvre du PEP au PAPI.

Fait à Agen, le 5 avril 2024
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 031-253102297-20240405-D24_04_511-DE